

Conditions particulières de Vente

Les présentes conditions de vente s'appliquent à la vente de billetterie réalisée par l'Office de tourisme, c'est-à-dire aux ventes de billets datés ou valables pour une certaine période pour une prestation unique. Les présentes conditions de vente s'appliquent prioritairement sur les conditions générales de vente pour toutes les prestations concernées et pour les sujets abordés. Elles dérogent et complètent les conditions générales de vente.

Article 1 :

Le prix proposé est indiqué TTC pour l'ensemble des prestations prévues au contrat.

Article 2- Modalités de réservation et paiement

Toute réservation ne peut être assurée par l'Office de tourisme qu'en fonction des disponibilités et capacités des prestataires.

Les prestations peuvent être réservées à distance et au comptoir.

Réservation au comptoir : Le client a la faculté de réserver sa prestation directement auprès de l'Office de tourisme, dans les locaux et bureaux de celui-ci. Après avoir pu consulter les conditions générales et particulières de vente, le Client procède au règlement, en espèces, chèque ou carte bancaire.

Une confirmation de sa réservation avec le justificatif d'achat et son/ses billet(s) lui sont remis en main propre. Les documents pourront lui être adressés par courriel sur simple demande.

Réservation à distance : Le client qui souhaite réserver une prestation à distance contacte l'Office de tourisme par courriel ou par téléphone.

Il pourra régler sa prestation par téléphone.

En procédant à l'achat, le client s'engage à avoir pris connaissance des prestations fournies et des Conditions Générales de Vente mises à sa disposition. L'acceptation de ces Conditions Générales de Vente vaut acceptation du contrat de réservation.

Une confirmation de sa réservation avec le justificatif d'achat et son/ses billet(s) électronique(s) lui sont envoyés par mail ou courrier selon le délai. Les documents pourront lui être adressés par courriel sur simple demande

Article 3 Début et contenu des prestations

Pour toutes les Prestations vendues par l'Office de tourisme, les billets achetés sont généralement assujettis à une période de validité déterminée ou pour une date précise. En confirmant définitivement sa commande, le Client reconnaît avoir pleinement pris connaissance de la date ou période de validité applicable à sa commande. Tout billet non utilisé à la date prévue ou durant la période de validité stipulée ne sera pas remboursable.

Les prestations proposées sur le site ont lieu aux dates et heures mentionnées (il est conseillé au participant de se présenter 10 à 15 minutes avant le début de la prestation). Le lieu est précisé pour chaque prestation.

Les horaires indiqués sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. En cas de retard ou de présentation hors délai sur le lieu de la prestation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

A son arrivée, le Client devra remettre son billet au prestataire. A défaut, le prestataire pourra refuser l'exécution de la prestation.

Les prestations non consommées au titre d'un retard du client resteront dues et le client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Article 5 – Annulations

Le Client peut annuler son billet à tout moment. L'Office de tourisme pourra procéder à une retenue selon l'échéancier suivant :

-annulation plus de 4 jours avant le jour d'exécution de la prestation : 100% du montant total de la prestation est remboursé au Client ;

-annulation moins de 4 jours avant le jour d'exécution de la prestation : 100% du montant figurant sur le billet sera conservé par l'Office de tourisme.

L'Office de tourisme peut annuler la prestation à tout moment en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Dans ce cas, le client est intégralement remboursé dans un délai de 14 jours à compter de remise d'un RIB par le client.

Article 6 – Modifications

Les modifications demandées par le client sont soumises à l'autorisation préalable de l'Office de tourisme, qui pourra proposer un complément ou une réduction de prix selon les modifications demandées.

Si avant la date prévue du début de prestation, l'Office de tourisme ou l'un de ses partenaires, se trouvent contraints d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels de la prestation, le client peut :

- soit annuler sa réservation et obtenir, sans pénalités, le remboursement des sommes versés

- soit accepter la modification des prestations proposées, avec une éventuelle réduction de prix en cas de perte de qualité des prestations.

Article 4 – Billet

Les billets, reçus par le Client sur l'adresse mail donnée lors de l'achat, imprimés ou sur smartphone, sont uniquement valables pour la prestation réservée, et à la date et l'heure précisées. Ils doivent être présentés à l'arrivée, et conservés pendant la durée de présence sur le lieu de la prestation. L'accès à la prestation n'est plus garanti après l'heure de début indiquée et ne donne droit à aucun remboursement.

Les utilisateurs se présentant sans billet, se verront refuser l'accès à la prestation (même les participants à titre gratuit, ou les jeunes enfants, qui doivent avoir été signalés lors de la réservation)



Aidez-nous à mieux vous satisfaire !
Après votre visite, vous recevrez un sms. Prenez un moment pour nous donner votre avis, parce que ça a du bon de se remettre en question ! 2 ou 3 minutes suffisent pour y répondre.
L'équipe de l'Office de Tourisme vous remercie.

Office de Tourisme du Coeur du bassin

Mios - 1 allée de Val de San Vicente - 33380 Mios

Biganos - 1 rue Jean Zay - 33380 Biganos

Audenge - 20 allées de Boissière - 33980 Audenge

Lanton - 1 route du stade - 33138 Lanton

05 57 70 67 56

info@tourisme-coeurdubassin.com/www.tourisme-coeurdubassin.com

